



Litige sur état des lieux en sortie

Par **Eve27**, le **08/01/2019** à **03:15**

Bonjour

nous avons fait l'état des lieux
et remis les clés le même jour
nous avons reçu celui-ci avec des
corrections à faire premier cas l'état
d'entrée était B il a indiqué
C on demande de rectifier et de
mettre B comme à l'origine et en
sorti évidemment il indique D
alors que l'état est correct que
doit-on faire

2 cas il y a des travaux à faire
C était indiqué tapisserie dans
séjour et peinture dans cuisine
On ou fait parvenir un devis avec
peinture sur séjour et pièce
principale avec plafond hors les
Plafonds sont en bon état
indiqué sur l'état des lieux la
somme est de 1800 euro pour 21
mètre carré que peut-on faire
Existe-t-il une loi pour ce litige
Je vous remercie par avance de
votre réponse car c'est l'appartement
De notre père qui est décédé en
Novembre merci